



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DÉCLARATION

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75050 PARIS CEDEX 19
TÉL. : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N° 25 du 23 janvier 2019

Déclaration du bureau national de la CFDT Retraités

Exprimons-nous dans le « grand débat national »

Le Président de la République a fait le choix depuis son élection de ne pas tenir compte des corps intermédiaires (syndicats, associations, collectivités locales) et de gouverner de manière très centralisée. Un certain nombre de décisions en matière sociale et fiscale, auxquelles s'ajoute l'annonce de taxes sur le carburant, sont à l'origine, depuis la mi-novembre 2018, d'un mouvement parfois très violent. Le gouvernement a finalement cédé sur quelques revendications sans pour autant modifier les grandes orientations fiscales et sociales prises depuis les élections présidentielles et législatives (suppression de l'ISF, Flat tax, double CICE, sous indexation des pensions et des prestations sociales...).

Le Président a décidé de lancer un grand débat national. Dans de nombreuses communes, des salles seront mises à disposition de la population pour qu'elle exprime ses demandes et ses propositions sur quatre grands thèmes que le gouvernement a choisis.

La CFDT participera aux débats sur la base de ses propositions avec la volonté d'obtenir de réelles inflexions sociales et la tenue d'une conférence sociale pour aboutir à un « pacte du pouvoir de vivre. »

Pour leur part, les militants de la CFDT Retraités porteront aussi dans ces débats les positions que l'UCR présente au gouvernement et aux parlementaires depuis le mois de mai 2017 :

- Ils exprimeront :
 - leur désaccord avec la revalorisation des pensions de retraite, limitée à 0,3 % par an, bien en deçà de l'inflation ;
 - leur désaccord avec la non revalorisation du minimum contributif ;
 - leur désaccord avec la réforme de la CSG 2018 malgré la mesure d'atténuation prise en décembre ;
 - leur désaccord sur le prélèvement de 1 % au titre de la maladie qui subsiste sur les seules pensions des retraites complémentaires (Arrco, Agirc, Ircantec).
- Ils expliqueront :
 - que les retraites ne doivent pas être une variable d'ajustement du budget de l'État ;
 - qu'année après année, le niveau de vie des retraités baisse, notamment parce que les pensions ne sont pas indexées sur les salaires ;
 - que les retraités doivent bénéficier d'une aide à la complémentaire santé, au même titre que les salariés ;
 - que pour les salariés actuels, le taux de remplacement lors du passage à la retraite diminue sérieusement ;
 - que le minimum de pension pour une carrière complète doit être équivalent au smic net.

Si des organisations comme la CFDT, avec d'autres sur le plan syndical comme sur le plan associatif s'engagent dans les débats, il sera possible de construire un rapport de force qui obligera le gouvernement à réorienter sa politique.
